Archives parlementaires

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône) qui exprime son admiration pour le représentant Maignet, en mission dans le département, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône) qui exprime son admiration pour le représentant Maignet, en mission dans le département, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 192;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25299_t1_0192_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

creative commons

[*Melun, 4 prair. II*] (1).

« Citoyens

Quoique nos fonctions se bornent à faire éxecuter les loix, nous ne pouvons pas garder le Silence quant la france entière Célèbre vos bienfaits.

Nous ne rappellerons cependant pas, dans l'expression de nos Sentiments, les efforts que vous avez opposé à nos ennemis extérieurs : les peuples applaudissent à vos travaux et les tyrans prevoient leur Chûte prochaine. Nous ne voulons, dans ce moment, fixer notre admiration que sur le génie qui vous a fait dissiper les intrigues de nos ennemis intérieurs.

Quand Vous décrêtates la liberté et l'égalité, les perfides préchèrent la licence et la confusion des pouvoirs; lorsque vous détruisites les monumens fastueux du despotisme, ils préconisèrent l'ignorance de la Barbarie. Ils ont voulu élever l'Atheisme sur les ruines du fanatisme; et quant vous avez édifié des temples a la Raison, ils ont, nouveaux Titans, attaqué le throne de l'Eternel.

C'est ainsi qu'en mettant aux prises le bien et le mal, qu'en confondant les idées de Vice et de Vertu, ils prétendoient dissoudre la Republique, et faire renaître le despotisme de l'anarchie.

Courageux Montagnards, vous avez déjoués ces complots criminels en foudroyant la race impure des conspirateurs. Désormais, notre bonheur est assuré puisque vous avez rendu l'Etre Suprême, le garant de notre pacte Social, et que vous avez fait reposer la morale Sur le dogme consolant de l'immortalité de l'ame.

Graces vous soient rendues Peres de la Patrie; vous vous êtes en quelque sorte assimilé à la Divinité en mettant les Vertus à l'Ordre du jour : La France va se régénérer; déja vous nous avez donné l'exemple du Courage, du dévouement, de la justice : nous devions vous imiter et donner a nos administrés l'exemple de La reconnoissance ».

LAURENT, MERILLIER *(présid.)*, PIAZOT (?), DESANTRE (?) GUINGAND, JOBARD, TISSOT (?), COURTIN *(agent nat.)*, f. GARNOT, MÉTAL *(secrét.)*.

20

Les officiers municipaux de la commune de Rochechouart, département de la Haute-Vienne, instruisent la Convention qu'en travaillant, [en exécution d'un décret de la convention], **à la démolition du ci-devant château de la ci-devant dame Ponville-Rochechouard,** [dont la tête est tombée sous le glaive de la loi], **on a trouvé dans le mur et autres endroits 11 caisses ou malles de papiers, et la garde-robe de son fils émigré, avec des cocardes blanches; elle propose d'accorder aux indigens de la commune les hardes trouvées dans la démolition** (2).

(1) C 308, pl. 1196, p. 28.
(2) *P.V.*, XL, 176. *B^in*, 10 mess. (1^er suppl^t); *J. Fr.*, n° 640; *J. Sablier*, n° 1401; *C. univ.*, n° 908; *Mess. Soir*, n° 676.

21

La société populaire de Saint-Remy, département des Bouches-du-Rhône, expose les services que le représentant du peuple Maignet a rendus dans ce département, et invite la Convention à le conserver dans sa mission. Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

La société populaire de Saint-Remy, département des Bouches-du-Rhône, écrit à la Convention nationale que tous les vrais patriotes de son canton ont été consternés au bruit qui s'est répandu que le représentant du peuple Maignet, en commission dans ce département, devoit être rappelé. Repassant ensuite tout le bien qu'il y a fait, elle dit qu'il y a terrassé l'aristocratie et le fanatisme, par lequel les malveillans vouloient faire du Midi une nouvelle Vendée; qu'il a fait arrêter 80 contre-révolutionnaires, parmi lesquels se trouvent 10 prêtres, et les a fait transférer dans les prisons; qu'il est maintenant occupé à épurer les autorités constituées; que par ses soins et son énergie tous les cantons sont délivrés des conspirateurs, et que la masse des citoyens du département des Bouches-du-Rhône s'élèvera par-tout à la hauteur de la révolution; cette société termine en demandant à la Convention que le digne montagnard Maignet conserve ses pouvoirs jusqu'à ce qu'il ait terminé ses glorieux travaux » (2).

22

Le comité de surveillance de Charolles (3) **vote la mort des tyrans, des traîtres et de tous les reptiles qui infestent le sol de la liberté.**

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Charolles, 28 prair. II*] (5).

« Legislateurs,

Nos armées par tout triomphantes volent de victoire en victoire. La tyrannie ne pouvant renverser la republique par la force de ses armes, employe pour y parvenir son moyen favori : le meurtre, l'assassinat. Déjà des mains criminelles sont armées pour la perte de la représentation nationale. Robespierre et Collot d'herbois sont les premieres victimes; mais le génie tutélaire de la france est là. Il veille pour une nation qui combat pour sa liberté et ses droits; et le fer des assassins devient impuissant. Malheur aux traitres ! Malheur aux tyrans ! Leur derniere heure est sonnée. Assez

(1) *P.V.*, XL, 177.
(2) *B^in*, 10 mess. (1^er suppl^t); *Audit. nat.*, n° 646; *J. Fr.*, n° 640; *J. Sablier*, n° 1402; *Ann. R.F.*, n° 209 (pour les gazettes, l'adresse émane des administrateurs des Bouches-du-Rhône).
(3) Saône-et-Loire.
(4) *P.V.*, XL, 177.
(5) C 308, pl. 1196, p. 29.